



Fiche de poste

« Coordonnateur pédagogique d'une classe relais »

I) Missions :

Les dispositifs relais (classes-relais et ateliers relais) sont destinés à accueillir des élèves de collège en échec scolaire, entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire, et qui ont parfois perdu le sens des règles de base qui organisent leur présence et leur activité au collège.

L'enseignant est chargé de :

Sur le plan pédagogique :

- Enseignement dans la polyvalence disciplinaire en lien avec les programmes du collège.
- Mise en place et suivi des cours et des travaux avec les professeurs de collège enseignant dans le dispositif.
- Lien pédagogique avec les professeurs des établissements d'origine des élèves admis.
- Accompagnement des sorties à caractère éducatif ou pédagogique.
- Travaux interdisciplinaires

Sur le plan fonctionnel :

- Assurer les rencontres avec les CPO et les CIO.
- Aider à la recherche des stages pour les élèves concernés.
- Accompagner les rencontres de travail avec les tuteurs des élèves admis et l'équipe pédagogique d'origine et de la classe relais.
- Assurer le suivi de l'élève lors du retour dans le collège d'origine.
- Gérer des projets

Le coordonnateur est :

- Responsable de l'équipe pédagogique.
- Responsable de l'emploi du temps des élèves en collaboration avec l'animateur associatif.
- Responsable du suivi de la fréquentation scolaire (assiduité, ponctualité, comportement en cours et en stage...).
- Membre des réunions d'équipe et de synthèse (qu'il peut animer en l'absence du principal).
- Membre de la commission d'admission et de sortie du dispositif.
- Chargé d'assurer la promotion du dispositif à l'interne et à l'externe (PPRE et autres actions) avant l'admission des premiers élèves.

II) Conditions d'exercice :

L'enseignant est placé sous l'autorité directe du chef d'établissement et du principal adjoint. Il relève également de l'autorité pédagogique des inspecteurs ASH.

Le temps de travail se décompose en heures d'enseignement et en heures de coordination.

III) Qualification souhaitée :

Enseignant spécialisé du 1^{er} degré, titulaire du CAEI, du CAPSAIS ou du CAPA-SH option D, ou enseignant spécialisé du 2nd degré titulaire du 2 CA-SH option D ou à défaut un enseignant non spécialisé possédant une expérience d'enseignement auprès d'élèves en difficultés ou relevant de l'enseignement adapté ou spécialisé.

IV) Compétences requises :

Ce poste nécessite d'avoir une bonne connaissance des formations professionnelles à l'issue de la 3^{ème}, d'avoir des compétences d'organisation d'emploi du temps mais aussi d'animation d'une équipe pluridisciplinaire.